

LE MEDECIN DE FAMILLE ATTITRE

JE SUIS MALADE, CHEZ QUEL MÉDECIN DOIS-JE ME RENDRE ?

En Belgique, les gens ont un docteur ou médecin de famille attitré. C'est ce docteur que tu vas voir en premier. Le docteur travaille dans ton quartier. Il s'agit parfois d'un docteur, parfois de 2 ou de 3 qui travaillent dans un cabinet de groupe.

Ton docteur attitré a ton dossier. Cela lui permet de savoir quand tu es malade, quels spécialistes tu vas voir, quels médicaments tu prends... Cela garantit de meilleurs soins à moindre coût.

Le docteur de famille te connaît bien et connaît bien le système de santé et de soins. Il sait comment tu peux obtenir les meilleurs soins. Il sait quand il vaut mieux que tu ailles à l'hôpital ou non.

COMBIEN COÛTE LE MÉDECIN ?

Je betaalt de huisdokter per consultatie (het bezoek). De mutualiteit betaalt je 75% tot 90% terug. De rest betaal je zelf, dat heet 'het remgeld'.

De terugbetaling gebeurt door de Hulpkas of mutualiteit. Dat is een ziekteverzekeringsinstelling. In België ben je verplicht je daarbij aan te sluiten.

Exemple :

Le médecin demande 25 euro.

La mutualité rembourse 20 euro. Tu payes 5 euro de 'ticket modérateur'.

Le médecin de famille décide s'il travaille à un tarif conventionné ou non. Un tarif conventionné est un tarif fixe : tu sais immédiatement combien la mutualité te rembourse et combien tu dois payer.

Lorsqu'un médecin n'est pas conventionné, tu payes plus de ticket modérateur. Ce ticket modérateur supplémentaire n'est pas remboursé par la mutuelle. Demande au docteur s'il est conventionné ou fais toi-même la recherche sur <https://ondpanon.riziv.fgov.be/SilverPages/fr>.

Tu ne donnes au docteur ni cadeaux ni argent supplémentaire.

COMMENT TROUVER UN MÉDECIN DE FAMILLE ATTITRÉ À BRUXELLES ?

Via le site web www.doctorbrussels.be ou en appelant le 02 216 79 44.

JE NE PARLE NI NÉERLANDAIS, NI FRANÇAIS, QUE FAIRE ?

Demande à quelqu'un qui parle ta langue et le Néerlandais, le Français ou l'Anglais de t'accompagner : un interprète.

- L'interprète est un adulte (+18 ans), pas un enfant.
- Tu dois avoir confiance dans cet interprète, car il s'agit d'informations personnelles.

Tu ne connais personne pour interpréter ? Contacte le service de médiation interculturelle (MIC) de l'asbl Foyer via <https://www.foyer.be/interculturele-bemiddeling/> ou le 02 411 74 95.

COMMENT PRENDRE RENDEZ-VOUS ?

- Je cherche le numéro de téléphone d'un docteur, de préférence dans les environs, de manière à pouvoir y aller à pied. Je cherche sur www.doctorbrussels.be.
- Je téléphone au docteur et je prends rendez-vous.
- J'explique quel est mon problème.
- Le docteur peut te dire les choses suivantes :
 - Venez tel jour à telle heure.
 - Venez à la consultation ouverte : c'est le... (jour), de ... heure à ... heure. (Tu devras attendre que le docteur ait du temps.)
 - C'est très urgent, allez aux urgences (= à l'hôpital, sans rendez-vous).
 - Restez à la maison, je viens en visite à domicile. (Essentiellement pour les personnes gravement malades ou qui ont du mal à se déplacer.)

JE SUIS MALADE ET J'AI BESOIN D'UN MÉDECIN TOUT DE SUITE : JE N'AI PAS DE MÉDECIN DE FAMILLE ATTITRÉ, MON MÉDECIN DE FAMILLE ATTITRÉ NE PEUT PAS ME RECEVOIR OU JE N'AI PAS ACCÈS AU SYSTÈME DE SANTÉ EN BELGIQUE.

Le Centre Athena peut exceptionnellement te venir en aide. Ils offrent des consultations médicales de jour, sans rendez-vous, dans le centre de Bruxelles. Ils donnent également des informations sur le système de santé Belge.

Informations pratiques :

- Du lundi au vendredi, de 9h00 à 17h00.
- Rue Jos de Brouhoven 2, 1000 Bruxelles
- 0494 18 90 24
- accueil@athenabrussels.be
- www.athenabrussels.be

QU'EST-CE QUE JE FAIS LE JOUR DU RENDEZ-VOUS ?

- J'arrive à l'heure.
- J'amène sans faute :
 - Ma carte d'identité, ou un autre document d'identité si tu n'as pas de carte d'identité.
 - De l'argent ou une carte bancaire
 - Une vignette de la mutualité
- Je dis comment je me sens, ce dont je souffre.
- Le docteur m'ausculte.
- Le docteur me dit ce que je dois faire.
- Je paye le docteur pour la consultation.
- Le docteur me donne une attestation ou un mot :
 - Pour la mutualité : une preuve que j'ai payé.
 - Pour la pharmacie : une preuve de prescription de médicaments.
 - Pour le travail ou l'école : une attestation de maladie ou d'incapacité de travail.

Je peux avoir confiance en mon médecin. Le docteur n'a le droit de ne répéter ce que je lui dis à personne d'autre.

POURQUOI AI-JE BESOIN DE MA CARTE D'IDENTITÉ ?

Le docteur lit ma carte d'identité. Il y trouve les informations de la mutualité ou du pharmacien. Cela leur permet de mieux collaborer.

JE SUIS MALADE LA NUIT, PENDANT LE WEEK-END OU UN JOUR FÉRIÉ. QUE DOIS-JE FAIRE ?

Certains médecins de famille travaillent également le soir, pendant le week-end et les jours fériés. C'est le système de 'garde' (*Voir 'Je suis malade en dehors des heures d'ouverture - le système de garde'*).



JE SUIS MALADE, QUE DOIS-JE FAIRE ?

Je suis malade ou enceinte.



Je prends rendez-vous avec le médecin de famille.



Je n'ai pas de médecin de famille ou n'arrive pas à prendre rendez-vous chez mon médecin de famille. Je n'ai pas accès au système de santé Belge. Je prends contact avec le Centre Athena pour une prise en charge exceptionnelle.

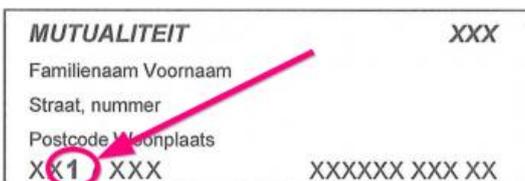


En Belgique, les gens ont un médecin de famille attiré.
 Le médecin de famille travaille dans les environs.
 Je vais en consultation chez mon médecin de famille attiré.



J'amène :

- Ma carte d'identité
- Une vignette de la mutuelle
- Argent ou carte bancaire



J'écris ce que je veux demander au médecin de famille.



J'explique quels sont mes problèmes :



Le médecin de famille m'ausculte et me dit ce que je dois faire.



**Mon médecin de famille tient à jour mon Dossier Médical Global (DMG).
Il s'agit de mon dossier, contenant toutes mes informations confidentielles.
Cela permet à mon médecin de famille de bien me connaître.**



Je paye le médecin de famille (pas dans un centre de santé communautaire).

Je paye la consultation, c'est-à-dire entre 20 et 30 euro.

Je récupère la plus grosse partie après-coup, par le biais de la mutualité.



Le médecin de famille me donne des papiers :



